

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2007

Etaient présents : MM. ANDRE Yves, BISAGNO Jean-Pierre, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GAUTHERET Roger, LE BOT Pierre, MARCHISONE Hervé. Mmes BOCH Claudette, CHAZERAULT Brigitte, MOLLIEUX Sandra.

Absent : M. REVIGLIO Lucien.

Secrétaire : Monsieur Yves ANDRE _____

Compte administratif, affectation du résultat et compte de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 qui se présente ainsi

Fonctionnement 218.991,48€ en dépenses et 341.185,34€ en recettes

Investissement 368.916,33€ en dépenses et 315.682,01€ en recettes

Restes à réaliser 307.812,00€ en dépenses et 245.249,00€ en recettes

➔ Affectation du résultat : en 1068 = 115.797,32€ en R002 = 6.396,54€ en D001 = 53.234,32€

Il approuve également le compte de gestion 2006 de M. le Receveur Municipal

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les taux d'imposition 2006 soit 11% pour la taxe d'habitation, 16% pour le foncier bâti, 115,66% pour le foncier non bâti et 15,02% pour la taxe professionnelle soit un produit attendu de 111.279 €uros.

Budgets primitifs

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2007 qui s'équilibre à 269.921 € en fonctionnement et à 537.680 € en investissement pour le budget communal et à 406.190€ pour le fonctionnement et 203.095€ en investissement pour le budget annexe du lotissement.
- Accorde à l'unanimité les subventions suivantes : 50€ à la PEP 73 ; 60€ au Comité Maurienne Souvenir Français, 80€ à l'APA 73 ; 100€ au Sou des Ecoles, à l'APEI de Maurienne, au Comité Savoie Ligue contre le cancer et à l'UAM ; 160€ à l'Echo des Montagnes, 200€ à l'ACCA et à Vivre aux Chavannes
- Décide à l'unanimité de prendre à sa charge la première visite réalisée pour chaque installation existante et pour chaque installation neuve d'assainissement non collectif, afin de faciliter la mise en place de la loi sur l'eau.
- Accepte à l'unanimité le devis de EDF pour l'alimentation électrique du réservoir de Brisson pour un montant de 2.798,64€ HT
- Approuve à l'unanimité le devis de l'Entreprise BERLIOZ pour la réfection totale de la pelouse du stade de foot (4.245€ HT) et le devis de l'Entreprise BECKER pour la rénovation du tennis (4.750,20 € HT)

Emprunt 2007

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 100.000€ auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes sur une durée de 15 ans.

Lotissement les peupliers :

Le Conseil à l'unanimité :

- Décide de transférer le terrain nécessaire à sa réalisation au budget annexe du lotissement, soit 9.995m² au tarif de 1€ le m², valeur estimée par le service France Domaine.
- Retient la proposition de l'entreprise APPIA pour un montant de 30.970€ HT pour le revêtement du lotissement.
- Fixe à 23€ le mètre carré le prix de vente des terrains du lotissement.

Personnel : emploi saisonnier

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un emploi saisonnier à temps non complet (16 heures par semaine) d'adjoint technique 2^e classe pour une période de 3 semaines à l'indice brut 281.

Renouvellement de la Z.A.D.

La ZAD mise en place en 1973 arrivant à échéance, le Conseil décide à l'unanimité son renouvellement.

Enfouissement des réseaux Chef-lieu/Martinières : demande de subvention complémentaire

Le Conseil à l'unanimité, sollicite une subvention complémentaire auprès du SDES pour le surcoût des travaux soit 8.143,48€.

Questions diverses

Le Conseil :

- ⇒ Prend connaissance
 - du dossier technique fourni par EDF concernant l'article 49 pour l'enfouissement réseaux secs de la 5^e tranche et confie l'étude à l'entreprise ETDE.
 - de la réunion du SI de la Halte garderie par madame Chazereault et notamment des simulations réalisées pour le financement.
- ⇒ Fixe les permanences du Bureau de vote pour l'élection présidentielle.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le vingt six mars deux mil sept à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

LE MAIRE.